

08 JUIN 2026

**MAIRIE**

**DE**

**SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**

**73220**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

REÇU

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, vendredi 5 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 29/05/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – KEMPLAIRE Matthieu – BERARD Olivier – SCHLICK Arnaud

Absents : VEKEMAN Ophélie

M. KEMPLAIRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (COMMUNE – DE 1000 HABITANTS)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de **Monsieur BOURDIN Jean-Pierre, Monsieur VILLARD Michel, Madame RAMIS Estelle, Madame ALLIOD Sophie**. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- **Christine BOUCLIER-BEAUCHET**

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme BOUCLIER-BEAUCHET Christine: 10 voix

Mme BOUCLIER-BEAUCHET Christine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

La candidature enregistrée pour le 1<sup>er</sup> suppléant est :

- **BERARD Olivier**

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mr BERARD Olivier : 9 voix

La candidature enregistrée pour le 2<sup>ème</sup> suppléant est :

- **ALLIOD Sophie**

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme ALLIOD Sophie : 10 voix

La candidature enregistrée pour le 3ème suppléant est :

- **VILLARD Michel**

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mr VILLARD Michel : 10 voix

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection, puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

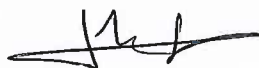
Ont été proclamés :

- 1<sup>er</sup> suppléant : VILLARD Michel
- 2<sup>ème</sup> suppléant : ALLIOD Sophie
- 3<sup>ème</sup> suppléant : BERARD Olivier

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET



